

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

CIF PROFESSIONAL OXYGEL FRAICHEUR OCEANE

Page: 1/6

FDS N°:diver-1308

Version du : 2007-11-05

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- **NOM DU PRODUIT :** CIF PROFESSIONAL OXYGEL FRAICHEUR OCEANE

- **REFERENCE :** 1308

- **FOURNISSEUR :** Diversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- **Téléphone / Fax :** 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

- **E-mail / Site internet :**

- **Numéro d'appel d'urgence :** 01 45 42 59 59

- **Informations complémentaires - Type d'utilisation :**
Nettoyant journalier d'intérieur à
l'oxygène actif.
FDSinfo-FR@diversey.com

E-mail : FDSinfo-FR@diversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- Pas de risque spécifique connu.
Le produit n'est pas classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la
Directive CE en vigueur de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide.

Constituants contribuant aux dangers :

CAS N°34398-01-1 Alcool alkyl éthoxylé - Xn; R22-41 < 5%
EINECS Polymère
CAS N°7722-84-1 Peroxyde d'hydrogène - C, O; R5-8-20/22-35 < 5%
EINECS 231-765-0

Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

4 - PREMIERS SECOURS

- **- EN CAS D'INHALATION :**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Rincer avec de l'eau. En cas de lésions, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste si
l'irritation persiste.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le
Centre Anti-Poisons: 01 40 05 48 48.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **Moyens d'extinction :** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par
de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

Emis par le Centre serveur DIESE

INTERNET : <http://www.diese-fds.com>

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit: CIF PROFESSIONAL OXYGEL FRAICHEUR OCEANE Page: 2/6
FDS N°:diver-1308 Version du : 2007-11-05

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **Précautions individuelles :** non nécessaire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur.
- **Méthodes de nettoyage :** Endiguer et absorber sur support inerte.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

- MANIPULATION :** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Manipuler en évitant les projections.
- STOCKAGE :** Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.
La température de stockage doit être comprise entre +6°C minimum et +40°C maximum.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- **COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:**
CAS N°7722-84-1 Peroxyde d'hydrogène (<5%) - VME (France) =1.5 mg/m³, soit 1ppm
- EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:**
Protection respiratoire: non nécessaire.
Protection des mains: rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.
Protection des yeux: le port de lunettes de protection est recommandé lors de manipulation de produit pur.
- EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL :** lavabo.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect :** Liquide limpide, vert, légèrement parfumé.
- PH :** produit pur: 4.5 à 5.0
- Température de changement d'état :**
non déterminée
- Point éclair :** non applicable
- Caractéristiques d'explosivité :**
non explosif
- Densité :** à 20°C : 1.01 g/cm³
- Solubilité :** miscible à l'eau.
- Information complémentaire :** Viscosité dynamique à 20°C: 150 mPas

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

CIF PROFESSIONAL OXYGEL FRAICHEUR OCEANE

Page: 3/6

FDS N°:diver-1308

Version du : 2007-11-05

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
 - peau: ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation
 - yeux: ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisation
 - inhalation: non applicable
 - ingestion: pas d'effet nocif, sauf en cas d'ingestion importante de produitSelon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la Directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 30 (détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29)

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports des matières dangereuses.
IMDG - Produit non classé selon la réglementation des transports maritimes des matières dangereuses.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Produit non classé dangereux conformément à la réglementation concernant l'étiquetage des préparations dangereuses.
Mentions supplémentaires notées sur l'étiquette:
Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
Référence réglementaire: arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité et transposant la directive 2001/58/CE.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Internet: www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

CIF PROFESSIONAL OXYGEL FRAICHEUR OCEANE

Page: 4/6

FDS N°:diver-1308

Version du : 2007-11-05

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Agents de surface non ioniques	X			
Agents de blanchiment oxygénés	X			
Polycarboxylates	X			

PARFUMS	PRESENCE
---------	----------

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.

Date de mise à jour: FDS 1308 - (07/11/2005)

Ref.International: MSDS3757; Vers.4 (10/06/2005) - Code formule: ESAP: 876627

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

CIF PROFESSIONAL OXYGEL FRAICHEUR OCEANE

Page: 5/6

FDS N°:diver-1308

Version du : 2007-11-05

Liste des phrases R :

(AFISE 16/10/02)

- R 1 : Explosif à l'état sec.
- R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
- R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- R 7 : Peut provoquer un incendie.
- R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
- R 10: Inflammable.
- R 11: Facilement inflammable.
- R 12: Extrêmement inflammable.
- R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
- R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
- R 17: Spontanément inflammable à l'air.
- R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_mable/explosif.
- R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
- R 20: Nocif par inhalation.
- R 21: Nocif par contact avec la peau.
- R 22: Nocif en cas d'ingestion.
- R 23: Toxique par inhalation.
- R 24: Toxique par contact avec la peau.
- R 25: Toxique en cas d'ingestion.
- R 26: Très toxique par inhalation.
- R 27: Très toxique par contact avec la peau.
- R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
- R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
- R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R 33: Danger d'effets cumulatifs.
- R 34: Provoque des brûlures.
- R 35: Provoque de graves brûlures.
- R 36: Irritant pour les yeux.
- R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38: Irritant pour la peau.
- R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
- R 40: Effet cancérigène suspecté _ preuves insuffisantes
- R 41: Risque de lésions oculaires graves.
- R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R 45: Peut provoquerle cancer.
- R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
- R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 54: Toxique pour la flore.
- R 55: Toxique pour la faune.
- .../...

Fiche de données de Sécurité Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

CIF PROFESSIONAL OXYGEL FRAICHEUR OCEANE

Page: 6/6

FDS N°:diver-1308

Version du : 2007-11-05

Liste des phrases R (suite) :

- R 56: Toxique pour les organismes du sol.
- R 57: Toxique pour les abeilles.
- R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60: Peut altérer la fertilité.
- R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68: Possibilité d'effets irréversibles